

**MAIRIE DE TINTÉNIAC**

(35190)

Tél. : 02 99 68 18 68

Fax. : 02 99 68 05 44

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du vendredi 20 janvier 2023****DATE de convocation et d'affichage**

13 janvier 2023

**DATE d'affichage du Procès-Verbal**

25 janvier 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice 27

Présents 22

Votants 26

L'an deux mil vingt-trois, le vingt janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

**Étaient présents :** TOCZÉ Christian, Maire ; MM. et Mmes BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, Adjointes ; MM. et Mmes ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLE Roger, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, LEMARCHANDEL Franck (arrivé à 19h10 au point 1), MARTINIAULT Anne-Laure, SALIS Anaïs, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile (arrivée à 19h 30 au point 3), D'ABOVILLE Rosine, PRESCHOUX Léon, BLANDIN Béatrice, BAZIN Denis, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :**

M. JEANNEAU Luc donne pouvoir à Mme PARPAILLON Marie-Laure.

M. DUFEIL Christophe donne pouvoir à M. QUENOUILLE Roger.

M. FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à Mme GARÇON Isabelle.

M. GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi.

**Secrétaire de séance :** M Vianney DEHEEGER a été désigné secrétaire de séance à qui il est adjoint un auxiliaire, Sophie CONGRAS.

**N°200123-1 : Approbation de la signature de la promesse de convention de servitudes du domaine privé et de la promesse de convention d'occupation du domaine public afférents au projet éolien sur les communes de Dingé et Tinténiac**

Vu la note explicative de synthèse relative à la promesse de convention de servitudes du domaine privé et à la promesse de convention d'occupation du domaine public afférentes au projet de parc éolien sur les communes de Dingé et Tinténiac, M. le Maire rappelle le projet de parc éolien, expose son état d'avancement et la demande de la société **SAS EOLIENNES DE LA LANDE**, SAS au capital de 5.000 €, immatriculée au RCS de Nîmes sous le numéro 814 743 233, ayant son siège social 27 quai de la Fontaine à Nîmes (30900), de procéder à la signature de la promesse de convention de servitudes du domaine privé et de la promesse de convention d'occupation du domaine public.

En contrepartie, la société VSB Energies Nouvelles versera à la commune :

- Une indemnité annuelle forfaitaire de 300€ à compter de la réitération de la convention et jusqu'à la mise en service du parc.
- Une redevance annuelle de 10 000€ à compter de la mise en service du parc, répartie à hauteur de 50% sur la convention de servitude du domaine privé et à 50% sur la convention d'occupation du domaine public.

La commission « Finances – administration générale – personnel communal », réunie le 13 janvier 2023, a donné un avis favorable à l'unanimité.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité**

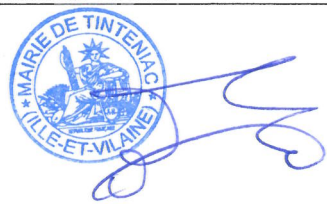
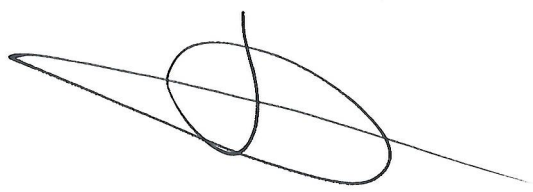
- **d'autoriser Monsieur Le Maire, à signer la promesse de convention de servitudes du domaine privé, aux conditions indiquées dans la note de synthèse annexée à la présente délibération.**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire, à signer la promesse de convention d'occupation du domaine public, aux conditions indiquées dans la note de synthèse annexée à la présente délibération.**

- d'autoriser Monsieur Le Maire, à signer si nécessaire le parcellaire des chemins ruraux et d'exploitation dans le servitudes du domaine privé et de la convention d'occupation conformément au plan annexé.
- d'autoriser Monsieur Le Maire, à signer tout acte et à effectuer toutes démarches complémentaires nécessaires à l'accomplissement de ces actes.

Envoyé en préfecture le 24/01/2023  
Reçu en préfecture le 24/01/2023  
Affiché le  
ID : 035-213503378-20230120-DELIB\_200123\_1-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ	Le secrétaire de séance Vianney DEHEEGER
	

Acte certifié exécutoire  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le : 24 janvier 2023  
De son affichage en mairie le 25 janvier 2023  
De sa publication :